

→→→ Possibilités forestières 2025-2028

Mise à jour de février 2024 – Aires protégées

Unité d'aménagement 071-51

L'effet des aires protégées décrétées le 16 août 2023 a été évalué pour cette unité d'aménagement.

En août 2023, l'aire protégée Rivière-Noire-et-Coulonge et des agrandissements à Rivière-Dumoine et au Mont O'Brien ont été décrétés ce qui soustrait 17 970 hectares de la superficie destinée à l'aménagement forestier. L'effet de ces nouvelles aires protégées est une réduction de 22 200 m³/an des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement.

Principe

Pour définir la nécessité de procéder à un ajustement et dans un souci de pérennité de la ressource, le Forestier en chef a retenu un seuil de 5 % d'effet sur les possibilités forestières pour procéder à une mise à jour au 1^{er} avril 2025.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2025-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	270 630	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	46 320	17%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m³/ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	62 100	23%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	162 210	60%

Superficie des travaux commerciaux (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2025-2028	2023-2025
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	710	750
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	20	0
Total des coupes totales	730	750
Éclaircie commerciale	0	0
Coupe progressive régulière	0	0
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	1 380	1 680
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	510	440
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	1 890	2 120
Total des activités de récolte	2 620	2 870
% des coupes totales / récolte	28%	26%
% des coupes partielles / récolte	72%	74%

Superficie des traitements non commerciaux (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2025-2028	2023-2025
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	0	20
Plantation de base (1 600 plants/ha)	0	0
Regarni	300	380
% des plantations dans les coupes totales	0%	0
Total des travaux de reboisement	300	400
Nettoisement	730	810
Éclaircie précommerciale	0	0
Dégagement de la régénération naturelle	300	380
Dégagement de plantation	0	40
Élagage	240	320
Total des travaux d'éducation	1270	1550
Scarifiage partiel	290	380
Scarifiage en plein	20	20
Total de la préparation de terrain	310	400
Total des travaux sans récolte	1880	2350

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire en considérant les nouvelles informations liées aux aires protégées décrétées récemment :

Possibilités forestières

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2025	63 800	5 600	3 100	32 800	77 500	18 300	30 200	65 100	45 200	341 600
2025-2028	57 300	5 200	2 800	30 900	75 200	17 100	24 300	62 000	44 600	319 400
Δ	-10%	-7%	-10%	-6%	-3%	-7%	-20%	-5%	-1%	-6%

Enjeu relié à la décision

- Pour la période 2023-2028, la récolte accrue pour les dix prochaines années a été permise afin de récupérer les peuplements dominés par les peupliers surannés. Étant donné cette récolte accrue, les possibilités forestières présenteront, à partir de 2033, une baisse de 25 800 m³/an est anticipée pour les peupliers.

Recommandation du Forestier en chef

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Les possibilités forestières provenant de la récolte dans les secteurs éloignés des usines de transformation représentent 184 200 m³/an.

Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ce territoire ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2025-2028	57 300	5 200	2 800	30 900	75 200	17 100	24 300	62 000	44 600	319 400
Secteurs éloignés	40 500	3 600	1 700	21 100	43 500	11 000	13 800	30 500	18 500	184 200

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 15 février 2024